

Conseil municipal du 20 décembre 2012

L'An Deux Mille Douze, le 20 décembre 2012, à 20h,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Représentés : François GUIRONNET ayant donné procuration à Bernard Bouvier-Rambaud.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 30 novembre 2012

❖ Admission en non-valeur de créances d'eau/assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états nominatifs de produits irrécouvrables établis par Mme la Trésorière concernant le budget eau/assainissement de Marcilloles. Les écritures nécessaires seront effectuées sur le budget principal, suite au transfert du budget M49 communal à la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts pour les raisons suivantes : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite. Le montant global des admissions en non-valeur s'élève à 7.365,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Admet en non valeur la somme 7.365,40 € TTC au titre des créances eau/assainissement supportées par l'ancien budget communal M49.

❖ Demandes de financement pour la rénovation des anciens logements instituteurs

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de rénovation des deux logements communaux situés à l'étage du bâtiment de l'école publique et figurant au cadastre de la commune de Marcilloles sur la parcelle A.D 180, 57 place Charlemagne, pour une superficie de 67a 32 ca. Ces travaux ont fait l'objet d'une ouverture de programme d'investissement au budget primitif 2012. Monsieur le Maire rappelle qu'il envisage la rénovation thermique des deux Types 3 et qu'une convention PALULOS sera signée avec l'Etat dans le cadre de cette rénovation.

Le conseil examine en détail le plan de financement de ces logements locatifs sociaux en vue d'établir les demandes de subventions et de prêt.

Le coût des travaux envisagés est estimé à 94.739,66 euros HT/101.371,44 € TTC, auquel s'ajoutent les frais annexes (prestation d'assistance aux demandes de subvention) de 2.082,00 € HT/2.490,07 € TTC, soit un montant global de 96.821,66 € HT/103.861,51 € TTC.

Le conseil prévoit de financer ces travaux par :

- Une subvention de l'Etat :1 500 €
- Une subvention de la Cté de Cnes Bièvre Chambaran :5 389 €
- Une aide parlementaire (montant à définir, pouvant venir en réduction du prêt).
- Une subvention de la Région Rhône-Alpes (montant à définir pouvant venir en réduction du prêt).
- Un prêt PALULOS auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. 99 614,82 €

Il est important d'indiquer que la commune ne récupèrera pas la TVA sur cette opération, car les logements rénovés seront mis à disposition de locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement proposé et décide de lancer les travaux de rénovation thermique projetés au cours du premier semestre 2013. Les travaux ne pourront commencer que lorsque la collectivité aura obtenu l'accord de tous ses financeurs.

- atteste que la commune est couverte par le Programme Local de l'Habitat de Bièvre Chambaran.
- sollicite l'octroi d'une subvention d'Etat (PALULOS) pour ces travaux.
- sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes pour ces travaux.
- sollicite l'octroi d'une aide parlementaire pour ces travaux.
- sollicite l'octroi d'une aide de la Communauté de Communes Bièvre Chambaran.
- sollicite l'octroi d'un prêt PALULOS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour ces travaux.
- s'engage à respecter les conditions législatives et réglementaires liées à l'octroi d'une telle subvention et notamment la passation d'une convention (article 7.3 de la loi du 3 janvier 1977) de minoration des loyers ouvrant droit à l'A.P.L. pour le locataire.
- charge son Maire de signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

❖ Ecritures de clôture du budget du lotissement « Porte des Alpes »

Monsieur le Maire indique qu'il convient de passer un certain nombre d'écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération de lotissement « Porte des Alpes » afin d'entériner la clôture du budget annexe. Ces écritures sont les suivantes :

021/021	Virement de la section de fonct	Invest. R	- 447.117,09
023/023	Virement section investissement	Fonc. D	- 447.117,09
1641/16	Emprunts en euros	Invest. D	653.630,00
1641/16	Emprunts en euros	Invest. R	350.000,00
3354/040	Etudes et prestations de service	Invest. D	14.883,55
3354/040	Etudes et prestations de service	Invest. R	14.883,55
3355/040	Travaux	Invest. D	- 3.926,06
3355/040	Travaux	Invest. R	2.527,25
33581/040	Frais accessoires	Invest. D	- 6.845,00
33586/040	Frais financiers	Invest. D	- 17.724,55
33586/040	Frais financiers	Invest. R	5.138,99
3555/040	Terrains aménagés	Invest. D	982.266,89
3555/040	Terrains aménagés	Invest. R	1.941.985,13
6045/011	Achats d'études (terrains)	Fonc. D	14.883,55
605/011	Achats de matériels	Fonc. D	- 3.926,06
608/011	Frais terrains en cours aménagt	Fonc. D	- 3.500,00
608/043	Frais terrains en cours aménagt	Fonc. D	- 9.561,01
6522/65	Reversement excédent bud. ann.	Fonc. D	218.653,52
6611/66	Intérêts des emprunts,dettes	Fonc. D	- 9.561,01
7015/70	Vente de terrains aménagés	Fonc. R	520.180,00

7133/042	Variat° en-crs prod° biens	Fonc. D	22.549,79
7133/042	Var.en-cours de product°biens	Fonc. R	- 13.612,06
71355/042	Variat° stocks terr. aménagés	Fonc. D	1.941.985,13
71355/042	Var.stocks produits(terrains)	Fonc. R	982.266,89
796/043	Transfert charges financières	Fonc. R	- 9.561,01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise ces nouvelles écritures comptables et charge son Maire d'effectuer les mouvements de crédits induits au sein d'une décision modificative n°02.

❖ **Renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} mars 2013**

Monsieur le Maire indique que le contrat triennal conclu avec PROVALYS, marque de Gaz-de-France/Suez, pour l'approvisionnement en gaz de la cantine scolaire «la dînette », expire le 28 février 2013,

Considérant les nouvelles conditions particulières de vente proposées par G.D.F.-SUEZ pour trois ans, à compter du 1^{er} mars 2013 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de renouveler l'offre d'énergie Energies France destinée au chauffage, à la fourniture d'eau chaude sanitaire et au fonctionnement du four de la cantine scolaire de Marcilloles, offre référencée 20121201-38732, qui arrive le 28 février 2013 à son terme.
- Charge son Maire de signer et retourner complétés les documents constituant la dite proposition, notamment les conditions générales et les conditions particulières de vente.

❖ **Convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la S.P.A. du Nord-Isère pour 2013**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des termes du courrier du 28 novembre 2012 de la SPA NORD-ISERE, proposant de renouveler pour 2013 la convention de prise en charge, capture et enlèvement des animaux errants. Il y aura cette année une majoration de tarif, soit 0,01 € de plus par habitant. La cotisation annuelle de la commune s'établit sur la base de 0,32 € x 999 habitants = 319,68 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'accepter à l'unanimité la convention fourrière 2013 COMPLETE proposée par la S.P.A. Nord-Isère, pour un montant de 319,68 € T.T.C.-
- Autorise le Maire à signer et à retourner complété à la S.P.A. Nord-Isère le mémoire 2013 sur la base de 0,32 € par habitant.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu réunion du conseil communautaire du 23 octobre 2012.
- Compte rendu Commission Economique et emploi de la communauté de communes du 28 novembre 2012.
- Courrier du SICTOM sur la qualité des ordures ménagères.
- Compte rendu de l'AG du sou des écoles publiques.
- Remerciements d'une stagiaire.
- Vœux de l'école Notre Dame de la Trinité (directrice, APPEL, OGEC...).

- Téléthon : 1.015€ de bénéfice lors de la soirée. Remise officielle du chèque le vendredi 28 décembre à 18h.
- Distribution des repas aux aînés le samedi 19 janvier et repas des têtes blanches le 20 janvier 2013.
- Réflexion de la commission scolaire sur le nouveau rythme scolaire mis en place dès la rentrée 2013 (4 jours et demi) qui va engendrer des aménagements d'horaires chez les ATSEM, des prises en charge différentes des enfants (qui finiront les cours plus tôt...
- Diagnostic accessibilité des rues et bâtiments communaux réalisé par la Communauté de Communes Bièvre Chambaran, à mettre en place d'ici 2015. Tous les aménagements nécessaires sont estimés à 173.000€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.

SIGNATURES
Séance du 20 décembre 2012

Conseillers présents ou représentés	SIGNATURE	Conseillers présents ou représentés	SIGNATURE
AGERON JEAN-PAUL		CLARIN DOMINIQUE	
BOUVIER-RAMBAUD BERNARD		MARTINEZ LUDOVIC	
CHOLLIER EVELYNE		HABRARD JACQUES	
CARRIER GERARD		MUGUET CYRIL	
VACHER MAURICE		GUIRONNET FRANCOIS	
BERRUYER CATHERINE		DELBOS FRANCOIS	
CHENAVAS FRANCINE		BERRUYER GERALD	